

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour les besoins de la présente et de ses suites, l'Offrant fait élection de domicile où toutes notifications devront être effectuées :

- Au siège social du Mandataire de l'Offrant dont l'adresse est indiquée en tête des présentes
- En l'Étude de Maître : [REDACTED], Notaire, sis
[REDACTED] à Monaco

